

BULLETIN MUNICIPAL

La Lande Chasles

Juin 2014

2 NUMEROS PAR AN

Ce bulletin municipal « nouvelle formule » a comme objectif d'être un élément de communication entre l'équipe municipale et vous.

Vous pourrez ainsi être informé des projets et des réalisations, connaître l'actualité des mois passés et lire des informations pratiques sur la commune de La Lande Chasles.

A compter de 2014 et pour les six années à venir, ce bulletin devient semestriel, avec une date de publication à la mi-juin et à la mi-décembre.

N'hésitez pas à nous faire partager vos idées, vos photos et vos suggestions d'articles ! Nous essaierons de vous satisfaire pour le mieux. Bonne lecture à tous.

SOMMAIRE / JUIN 2014

PRESENTATION DES ELUS	2
ACTUALITES PHOTOS 1 ^{ER} SEMESTRE	3
ACTUALITES PHOTOS 1 ^{ER} SEMESTRE	4
BRUIT ET VOISINAGE / DOSSIER	5
AGENDA A VENIR	6
PROJETS SUR LA COMMUNE	7
CONCOURS PHOTOS	7
REVISION LISTE ELECTORALE	8
ACTUALITES	9 -10
AVIS DE RECHERCHE !	11
COMITE DES FETES / L'UNION	12

Bulletin municipal

Jean-Christophe Rouxel, directeur de publication



Christophe Berson, Jeannick Cantin, Sylvain Leclerc, membres de la rédaction et de la commission "communication"



Envoi photos, articles et suggestions :

Courriel : lalandechasles@free.fr

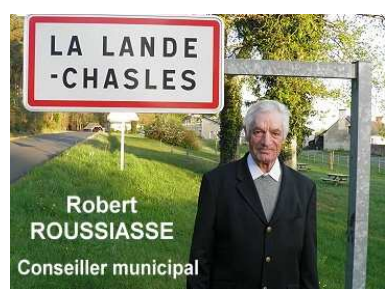
Adresse : Mairie 49150 La Lande Chasles



Permanence en Mairie, le mercredi et jeudi, de 9h30 à 12h
Autres jours, du lundi au samedi / Sur RDV, suivant disponibilité



Jeannick Cantin représentera la commune de La Lande Chasles à la communauté de communes de Loire Longué (Guy Jameron / Suppléant).



A noter la démission de Bernard Jousset et de Jacky Ruelle pour raisons personnelles.

Indemnités mensuelles (brut avant déductions cotisations) des élus / extrait du compte-rendu du conseil municipal du 9 avril 2014 :

Maire : 594,55 euros 1er adjoint : 250,90 euros
2ème adjoint : 175,63 euros 3ème adjoint : 125,45 euros

Secrétariat de Mairie, le mercredi et jeudi de 8h à 12h
Janvier à juin / Septembre à octobre / Eté, horaires à venir
Contact / 02 41 82 74 01



9 avril, Photo du conseil municipal



Dépôt de fleurs au monument aux morts, par tradition suite élection nouveau maire



Entretien du cimetière par le CAT de la Bréotière, le 10 avril



11 avril / Fin de travaux aux Eclairgies (sol pièce principale), maison en location, propriété de la commune



27 avril, portes ouvertes à la chèvrerie Ory



8 mai, cérémonie au monument aux morts



Les bruits de comportement sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit par :

- . un individu locataire, propriétaire ou occupant
- . une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager...)
- . un animal (abolements...)

Lorsque ces bruits sont commis la nuit, **entre 22h et 7h**, on parle de **tapage nocturne**.

Dans tous les cas, est recommandé successivement :

- . de s'entretenir avec l'auteur du bruit pour l'informer des désagréments
- . de s'informer à la mairie pour vérifier s'il existe un arrêté réglementant le bruit ou l'activité en cause
- . d'adresser à l'auteur du bruit un courrier simple, puis recommandé avec avis de réception si la gêne persiste
- . recourir à une tierce personne pour tenter de régler le conflit (Conciliateur de justice)
- . de faire appel à un huissier si les nuisances se répètent pour établir un ou plusieurs constats en vue d'un éventuel recours contentieux.

En cas d'échec des démarches amiables, si l'auteur des bruits agit de nuit (tapage nocturne) ou s'il commet des nuisances sonores en plein jour (insultes notamment), vous pouvez faire appel aux forces de l'ordre (gendarmerie) pour constater le trouble.

les fondements de la lutte contre les nuisances sonores ont été établis par la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit (codifiée aux articles L. 571-1 à L. 571-26 du Code de l'environnement)

Parallèlement au Code de la santé publique, le Code pénal (article R. 623-2) sanctionne «les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui»

Etant une petite commune, il est souhaitable qu'existe une certaine harmonie entre les habitants. Ne pas hésiter à prendre contact avec le Maire pour exposer vos soucis éventuels de voisinage afin de pouvoir trouver une solution de bonne entente entre voisins !



19 juillet 2014 Fête communale à La Lande Chasles et Feux d'artifices

3 août 2014 Vide grenier

Sorties vélo le dimanche matin tous les 15 jours, voir site web ou page Facebook

Toutes informations et actualités : <http://lalandechasles.free.fr/agenda.htm>

PROJETS SUR LE SEMESTRE A VENIR

Après consultation des riverains, limitation à 50km/h du tronçon La Mottaie Les Donelières et mise en place d'un panneau aux entrées / Travail en cours avec la commune de Longué-Jumelles. Les panneaux sont arrivés en mairie et seront mis en place avant fin juin 2014. Merci de lever le pied et faire attention à cette nouvelle limitation de vitesse.



Démarches en cours pour le nettoyage complet du Monument aux morts de la commune ainsi que du Changement de la plaque des noms des morts pour la France.

Inauguration prévue le 11 novembre 2014, dans le cadre des cérémonies commémoratives du centenaire de la première guerre mondiale.

Rénovation de la route des Landelles aux vieilles maisons. Travaux planifiés en 2013. Voir reportage photos sur site web.

Inscription de l'église de la commune aux journées du Patrimoine / Portes ouvertes le samedi 20 et le dimanche 21 septembre 2014.



Un concours « photos » est ouvert à compter du 1^{er} juin 2014, afin de pouvoir réaliser un calendrier qui sera offert à tous les habitants en fin d'année 2014 ou début d'année 2015.

Les photos peuvent présenter un paysage, une maison, une animation, un sport, des animaux .. mais uniquement sur la commune de La Lande Chasles. Si visage, vous devez avoir l'autorisation de celui qui est pris en photo avant de nous l'envoyer.

Le jury sera composé des 9 membres du conseil municipal qui donnera son avis le 3 décembre 2014. Les photos devront être adressées à la mairie, de préférence par mail, avant le jeudi 27 novembre 2014, midi.

12 photos seront sélectionnées. Un même auteur peut avoir plusieurs photos retenues.

Mail : lalandechasles@free.fr Poids des photos entre 1 et 3 Mo maximum

Le nom de l'auteur sera mentionné sur la photo si publication sur le calendrier ou sur tous autres supports (site web mairie, page Facebook ..)

Merci d'avance pour votre participation. Des photos sont déjà arrivées !



La Lande-Chasles
Du 1er juin au 27 novembre 2014

**Concours
" PHOTOS "**

**Informations et envoi photos
lalandechasles@free.fr**

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Il faut remplir les conditions suivantes : être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin, être de nationalité française et jouir de ses droits civils et politiques, avoir une attache avec la commune.

Il faut s'inscrire avant la fin de l'année qui précède le scrutin. En principe : avant le 31 décembre

Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais vous ne pouvez voter qu'à partir du 1er mars de l'année suivante (après la révision annuelle des listes électorales).

Pour pouvoir voter en 2015, il faut donc s'inscrire au plus tard le 31 décembre 2014.

Cas particuliers : inscription l'année de l'élection

Si vous êtes dans l'une des situations suivantes, vous pouvez vous inscrire et voter la même année :

Jeune ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1er mars et le jour de l'élection,

Personne qui déménage pour des motifs professionnels et fonctionnaire admis à la retraite après le 1er janvier,

Militaire retournant à la vie civile après le 1er janvier,

Acquisition de la nationalité française après le 1er janvier,

Les électeurs qui présentent une demande d'inscription sur les listes électorales, doivent accompagner cette demande des pièces justifiant de leur **nationalité**, de leur **identité** et de leur **attache avec la commune** (justificatif de moins de 3 mois attestant du domicile sur la commune).

Il en est de même pour la révision des listes par la commission électorale, qui en cas de doute sur la domiciliation d'un électeur inscrit lui demandera un justificatif ou toutes explications avant de déclarer une radiation.

En cas de non réponse, ou d'électeur inscrit injoignable, la radiation sera effectuée par la commission électorale.



Mai 2014, Essais des deux boucles à vélo, de 9 et 10 kms sur la commune, sur deux dimanches. Remerciements à tous les participants ! Des sorties seront organisées tous les 15 jours !



10 mai, curage des fossés de l'entrée de la commune par Jumelles à devant la salle des fêtes, au niveau des buses, avec Christophe Berson et Sylvain Leclerc avec du matériel efficace !



15 mai, challenge intercommunal de boules à la Société l'Union.



Victoire de l'équipe de Mouliherne, face à celle de la commune, représentée par Sylvain Leclerc et Christophe Berson.

18 mai 2014, vide grenier sur la commune. Merci au Comité des fêtes et à tous les bénévoles qui ont permis à cette journée d'être un beau succès populaire !



- Une partie des bénévoles -

22 mai, Départ de Catherine qui retrouve à temps plein le secrétariat de la commune du Guédéniau (suite demande faite à la mi-mai par la nouvelle équipe municipale du Guédéniau) et arrivée d'Anne Leclerc (Décision du conseil municipal sans participation au vote de Guy Jameron et Sylvain Leclerc). A compter du mercredi 18 juin, embauche de Géraldine Lambert, qui est déjà secrétaire de mairie à temps partiel à Mouliherne. Nous souhaitons à toutes les trois le meilleur dans leurs vies professionnelles. Le secrétariat de la mairie de La Lande Chasles sera ouvert jusqu'à fin juin, les mercredi et jeudi de 8h à 12h. De même à partir de la rentrée de septembre prochain. Pour l'été, des horaires seront aménagés. Toutes informations en mairie, ou par téléphone et sur le site internet de la commune.



Catherine et Anne en mai 2014



Géraldine

Année scolaire 1953 - 1964 à La Lande Chasles !



Merci d'avance à tous ceux qui permettront d'ajouter un nom aux visages !

Autre année, 1959 ! A retrouver sur le site de la commune avec les noms en rubrique Histoire de la commune / Ecole.



Suite aux élections d'avril 2014, Christine Roussiase a été élue à l'unanimité présidente.



Un grand merci à tous ceux qui ont participé à l'organisation du vide grenier du mois de mai. Ce fut une très agréable journée, avec de nombreux exposants et un public venu nombreux.

Nous vous donnons RDV le samedi 19 juillet prochain pour la traditionnelle fête communale et le feu d'artifices.

SOCIETE L'UNION / COMMUNIQUE

Pas de communiqué.

Nouveau panneau d'information devant la mairie



Mairie de La Lande Chasles
49150 La Lande Chasles
Tél. : 02.41.82.74.01

Adresse de messagerie : lalandechasles@free.fr

Nous sommes sur le Web !

Venez nous rendre visite :
<http://lalandechasles.free.fr>